

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023835-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

---

Commission n° 2 – Éducation et Culture  
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Renouvellement de la convention relative à l'organisation de la restauration du collège de l'Arche Guédon à Torcy par la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM).

La convention, établie entre le Département, la Communauté d'agglomération et le collège, a pour objet de déterminer les modalités de restauration des élèves et commensaux du collège au sein du restaurant communautaire et de définir les obligations respectives de chacune des parties

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 en date du 18 décembre 2015, relative à Convention entre la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée (CAVM), le collège de l'Arche Guédon et le Département pour l'accueil des collégiens au restaurant de la Communauté.

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/06 en date du 15 décembre 2016, relative à l'avenant à la Convention entre la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée, désormais dénommée la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (CAPVM), le collège de l'Arche Guédon et le Département pour l'accueil des collégiens au restaurant de la Communauté.

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 16 décembre 2021, relative au budget primitif du Département pour l'année 2022 : politique départementale en faveur de l'Education,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/03 en date du 17 juin 2022, relative à la première décision modificative du budget du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération la convention entre la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne (CAPVM), le collège de l'Arche Guédon et le Département pour l'accueil des collégiens et des commensaux au restaurant de la communauté.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 3 : de verser à la CAPVM une participation de 99 066,66 € au déficit de fonctionnement lié à la crise sanitaire au titre de l'année 2020, en application de l'article 11 de la convention adoptée par délibération n°5/03 du 18 décembre 2015 et modifiée par avenant adopté par la délibération n°5/06 du 15 décembre 2016.

Article 4 : de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur ceux ouverts à cet effet au budget du Département au titre de l'action « restauration scolaire », de l'opération « participation liée à la restauration scolaire ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne